



Préavis municipal n° 03 - 2023

Demande de crédit – Remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit destiné à la remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage.

PREAMBULE

Bref historique du terrain

Le terrain dans sa forme actuelle a été aménagé en 1979. A l'époque, les travaux d'installation de l'éclairage (pose des mâts) avaient été effectués par les bénévoles du club de football.

Dans les années 90, les mâts et les projecteurs ont été remis aux normes.

Le FC Venoge principal utilisateur

A ce jour, le FC Venoge compte 250 membres adultes et 186 juniors. 21% sont de Penthaz, 32,3 % de Penthalaz et 9,1 % de Daillens. Il y a actuellement 21 équipes inscrites.

La pratique du football dans notre commune a beaucoup évolué ; voici un bref historique de l'histoire du club.

En 1967, des joueurs dissidents du FC Penthalaz ainsi que des passionnés du ballon rond de notre village décident de créer le FC Penthaz, club dont la première équipe a principalement évolué en 4^{ème} ligue avec toutefois quelques brèves incursions au niveau supérieur. Un des grands moments du club fut sans doute le sauvetage de la relégation en 4^{ème} ligue, lors d'un match de barrage condamnant notre grand voisin, le FC Penthalaz, à la descente en ligue inférieure.

Quelques joueurs de renom ont revêtu le maillot jaune et bleu ; signalons principalement l'acteur Vincent Perez, qui fut junior dans notre club, et ainsi que l'international Robert Hosp qui défendit les couleurs durant une année héroïque. Le Penthaz FC fusionna une première fois avec Daillens avant de créer avec son grand voisin de Penthalaz, le FC Venoge, il y a plus de 20 ans. Durant toutes ces années, le nombre d'équipe n'a cessé d'augmenter.

Aujourd'hui, chaque soir de compétition. le terrain et l'éclairage sont sollicités, ainsi que pour les nombreux entraînements du club. De plus, cette place de sport est un lieu attractif pour la jeunesse de notre village.

Situation actuelle



Le terrain principal mesure actuellement 99x58 mètres.

Il est éclairé par 6 mâts en acier de 16 mètres ancrés dans des socles en béton. Ils sont munis de 12 luminaires de 2'000 W ainsi que d'un luminaire pour l'éclairage de la place de la Léchire. La puissance globale est de 26'000 W.

Le terrain d'entraînement est éclairé par deux mâts de 16 mètres avec 4 luminaires de 2'000 W, soit une puissance globale de 8'000 W. L'alimentation de 400V est commandée par une armoire extérieure avec un disjoncteur faisant office de commande.

En ce qui concerne l'arrosage du terrain, ce dernier est effectué manuellement, soit la préparation, la mise en place et le retrait de l'arroseur.

PROBLEMES RENCONTRES

En ce qui concerne l'éclairage des terrains, nous avons subi ces dernières années plusieurs pannes qui ont chaque fois occasionné des frais importants de réparation. En effet, les ampoules supportent assez mal les vibrations dues notamment au vent. Chaque changement d'ampoule revient à CHF 600.- l'unité et CHF 400.- pour la nacelle. D'autre part, la puissance d'éclairage de cet ancien système n'est plus conforme aux normes de l'ASF.

A quelques reprises, des matchs de football ont même dû être interrompus suite à la panne d'une partie de l'éclairage.

Enfin, en prévision de la venue du Venoge Festival sur le site, un contrôle mécanique des mâts a été effectué. L'entreprise mandatée nous a rendu attentifs au fait que ces derniers n'étaient pas adaptés pour des projecteurs à LED de construction plus lourde.

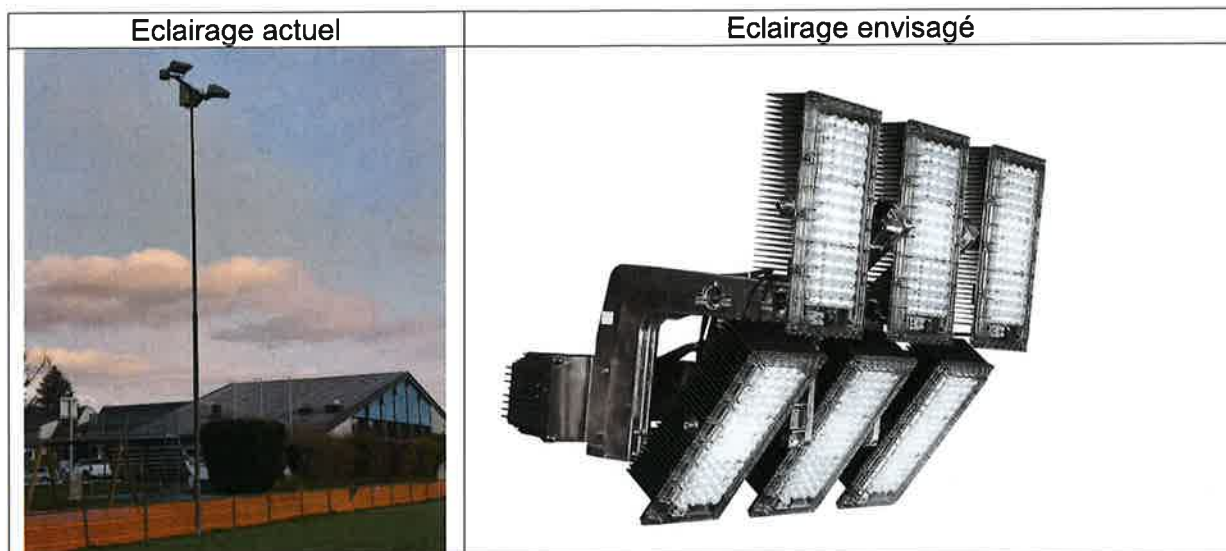
Compte tenu du matériel actuel, l'arrosage complet du terrain doit se faire en trois fois, sur trois nuits différentes. Chaque arrosage complet nécessite 45'000 litres d'eau. Au total, la consommation d'eau moyenne par année est de 900'000 litres. Cette tâche nécessite de nombreuses heures de travail de la part de notre service de voirie.

TRAVAUX ENVISAGES

1) Eclairage

Soucieuse des nouvelles directives concernant l'éclairage, l'économie et la lutte contre les pollutions lumineuses, la Commune a demandé divers devis à des entreprises locales.

En ce qui concerne l'éclairage, la Municipalité vous propose d'opter pour une solution avec un terrain illuminé par 6 mâts équipé chacun de 2 projecteurs nouvelle génération, soit 12 déflecteurs (env. 9'600 W).



2) Arrosage

Pour répondre également à la pénurie de l'or bleu, nous avons travaillé afin de diminuer la consommation d'eau et recherché des solutions. Un arrosage fait avec des buses enterrées permettrait une diffusion à la fois plus satisfaisante et plus économique que notre version actuelle. Par le biais de cette technique, la consommation pourrait être diminuée de 70 % tout en assurant un arrosage optimal.



3) Déplacement du terrain

Finalement, après réflexion sur les points précités et sur la base de l'expérience acquise par l'utilisation du site depuis plus de 30 ans, la Municipalité propose de déplacer le terrain principal en direction de Daillens et de positionner le terrain d'entraînement côté buvette.

De plus, afin de d'obtenir l'homologation du terrain principal, il est nécessaire de modifier ses dimensions qui ne correspondent plus aux normes actuelles de l'ASF. Par conséquent, il passera de 99x58 mètres à 96x58 mètres, pour respecter les proportions exigées.

Bien que sous dimensionné, notre stade pourra toutefois accueillir des matchs de 2^{ème} ligue. Ce statut est dû au fait que le FC Venoge dispose de 4 terrains et que celui de Daillens a les dimensions réglementaires. Le règlement de l'ACVF offre donc une dérogation à notre terrain même si celui-ci devait être moins grand.

Implantation projetée

En jaune : ancien éclairage
En rouge : nouvel éclairage,
nouvelle implantation du terrain,
pare-balls et nouveau
marquage
En bleu : arrosage automatique

BUTS ET AVANTAGES DE CES NOUVEAUX AMENAGEMENTS***Luminaires :***

Elimination des pannes nécessitant l'intervention d'une nacelle ainsi que le remplacement du ou des luminaires défectueux (coûts entre CHF 600,- et 1'000,- par intervention) ;
 Amélioration de la répartition de la lumière sur les terrains, variation et contrôle selon la catégorie de jeux ;
 Réduction de la pollution lumineuse aux abords des terrains et diminution des perturbations pour la faune ;
 Mise aux normes ASF du terrain ;
 Mise en conformité de l'armoire électrique extérieure ;
 Economie de la consommation d'électricité avec la passage aux LED.

Arrosage automatique :

Economie importante de la consommation d'eau (jusqu'à 70 %) ;
 Economie de temps pour le personnel en charge de l'arrosage en raison de l'installation pérenne et de l'automatisation ;
 Possibilité d'arroser lorsque la demande en eau est faible grâce à la programmation ;
 Amélioration de la qualité de la pelouse.

Terrains :

Mise en conformité du terrain principal permettant l'homologation selon les normes ASF, condition sine qua non de bénéficier des diverses subventions cantonales et fédérales ;
 Création d'un terrain d'appoint qui peut servir de terrain d'entraînement pour le FC Venoge de terrain de jeu pour nos enfants et écoliers et d'un lieu récréatif.

La Municipalité est consciente du surcoût financier induit par le déplacement du terrain, mais souligne les nombreux avantages de cette nouvelle disposition qui compléterait le panel des emplacements déjà à disposition de nos jeunes et moins jeunes.

Cette modification permettrait en outre :

- aux joueurs de sortir des vestiaires et de faire l'échauffement sur le petit terrain avant une rencontre officielle ;
- aux équipes actives de s'entraîner sur le terrain d'entraînement ;
- aux jeunes de notre commune, privés et autres amateurs de foot, d'utiliser cette surface à des fins didactiques ;
- de préserver le grand terrain.

D'autres avantages non négligeables sont également à relever :

- La place de jeu et le terrain seraient liés et disposeraient d'un point d'eau.
- Ce secteur pourrait être mis à disposition pour d'autres usages, tels que les écoles (cours à l'extérieur, joutes), des manifestations (Fête des Tartreux, etc.)

COÛTS DE L'INSTALLATION (TVA comprise)

a) Eclairage :

- Génie-civil (dépose avec élimination des anciens mâts, creuse et fondation de béton)	CHF	61'000,-
- Nouveaux mâts avec lampes LED	CHF	130'000,-
- Alimentation électrique	CHF	11'000,-
- Divers et imprévus	CHF	10'000,-

c) Arrosage automatique :

- Système d'arrosage	CHF	42'000,-
- Génie-civil	CHF	10'000,-
- Divers et imprévus :	CHF	5'000,-

c) Terrain :

- Déplacement terrain d'entraînement	CHF	65'000,-
--------------------------------------	-----	----------

d) Autres aménagements :

- Pare-ballons, aménagement barrière et cabine de remplacement	CHF	55'000,-
- Aménagements extérieurs (arborisation côté pavillons, extraction de deux arbres)	CHF	7'000,-
- Divers et imprévus	CHF	4'000,-

TOTAL TTC

CHF 400'000,-

FINANCEMENT

Le Fonds du Sport Vaudois a déjà été contacté et est entré en matière. La subvention de ce fonds se situe entre 10 et 20 % du montant du montant total.

De plus, nous pourrions obtenir une subvention fédérale pour l'achat des luminaires LED s'élevant à environ CHF 300,- par projecteur.

Le solde du financement se fera en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 400'000.-.

Sur la base de renseignement pris auprès d'un de nos bailleurs de fonds, le taux se monterait à 1.7 %, ce qui représenterait un montant d'intérêt annuel de CHF 6'800.-.

MODE DE COMPTABILISATION

Cet investissement sera porté à l'actif du bilan dans la rubrique « investissement du patrimoine administratif » et sera amorti sur une durée de 30 ans, soit CHF 13'335.- par an.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- Vu le préavis municipal n° 03-2023 – Demande de crédit – Remise en conformité des terrains de football et du système d'arrosage,
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 400'000,- pour la remise en conformité des terrains de football de Penthaz,
- D'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 400'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une charge d'intérêts de CHF 6'800.- annuellement (selon taux d'intérêts actuel),
- D'accepter de comptabiliser l'intégralité de cet investissement à l'actif du bilan sous la rubrique « investissement du patrimoine administratif » entraînant ainsi une hausse des amortissements de CHF 13'335.- par an, durant 30 ans.

Penthaz, le 27 février 2023

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet

Délégués municipaux : A. Emery, Municipal (volet technique) ; S. Durussel, Municipal (volet financier)